



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 JUIN 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL01_2023_0072

Requalification du site de Maneyrol Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-huit heures et six minutes, le Conseil municipal de Chaville, légalement convoqué le vingt-et-un juin deux mille vingt-trois à se réunir, s'est assemblé dans la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques GUILLET, Maire.

Présents au début de la séance :

M. GUILLET, M. LIEVRE, M. ERNEST, Mme CHEVRIER, M. BES, Mme MESADIEU, M. BISSON, Mme CHAYÉ-MAUVARIN, M. PANISSAL, Mme LE VAVASSEUR, M. TARDIEU, Mme FOURNIER, M. TRUELLE, Mme RE, Mme SAVARY, M. MAUVARIN, Mme DORISON, M. FEGHALI, M. GIRONDOT, Mme LALLEMENT, M. ANTONIO, Mme SCHWEITZER, Mme COUTEAUX, Mme FRESCO, M. BESANÇON, M. BARBIER, M. TURINI, M. DENUIT

Absents ayant donné procuration :

Mme TILLY, a donné procuration à M. LIEVRE
M. DUBARRY DE LA SALLE, a donné procuration à M. MAUVARIN
M. CHENU, a donné procuration à M. ERNEST
Mme PRADET, a donné procuration à Mme LE VAVASSEUR
Mme ACKERMANN, a donné procuration à M. BARBIER

Arrivées en cours de séance :

Entre l'approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 mars 2023 et l'examen de la délibération n°DEL01_2023_0050 : Mme NICODEME-SARADJIAN (18h13) et Mme COSTE (18h23)
Mme TILLY, 19h35, lors de l'examen du projet de délibération n°DEL01_2023_0066

Départ en cours de séance :

M. BES, 20h28, lors des questions orales

Désignation du secrétaire de séance :

Mme FOURNIER, désignée à l'unanimité par l'assemblée communale, a procédé à l'appel nominal

Publication le : 5 juillet 2023

Objet : Requalification du site de Maneyrol - Dépôt de demandes d'autorisation d'urbanisme

Dans le cadre de la requalification du site de Maneyrol et de la disponibilité des locaux de l'ancien Centre Technique Municipal, il est envisagé une restructuration des bâtiments afin de recevoir une cuisine communale et un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant.

La démolition partielle de la partie supérieure du bâtiment accueillant aujourd'hui les terrains de squash et du bâtiment des anciens ateliers municipaux (conservation de la charpente métallique seulement), est prévue en amont du permis de construire. Pour ce faire, des demandes distinctes de permis de démolir et de construire doivent être déposées par la Commune.

Il est nécessaire d'autoriser Monsieur le Maire à déposer ces demandes de permis de construire et de démolir.

Les membres de la commission municipale « Aménagement » ont examiné l'objet de la présente délibération le 15 juin 2023.

***Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
au scrutin public et par 29 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions,***

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer les demandes de permis de démolir et de construire concernant la démolition partielle des bâtiments existants et la construction d'une cuisine communale et d'un Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant sur le site de Maneyrol situé au 50, rue Alexis Maneyrol.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout autre document inhérent permettant l'exécution de la présente délibération.



Jean-Jacques GUILLET
Maire de Chaville



Julie FOURNIER
12^{ème} maire adjointe
Secrétaire de séance

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publicité et sa transmission aux services de l'Etat.